

Conforme au Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH), Annexe II — Caméra Embarquée Nextbase NBDVR322GW

1. Identification de la substance/du mélange et de la société

1.1 Identificateur de produit :

- Nom du produit : Caméra embarquée Nextbase (Dashcam) - Modèle NBDVR322GW.
- Contenu de l'article : Cet appareil contient une batterie lithium-ion polymère hermétiquement scellée, modèle PL333133H (Spécification : 3,7V, 280mAh, 1,04Wh).

1.2 Utilisations identifiées pertinentes et utilisations déconseillées :

- Utilisations identifiées : Caméra embarquée enregistreuse pour véhicule automobile (usage grand public et professionnel).
- Utilisations déconseillées : Ne pas ouvrir, démonter, perforer, écraser, déformer, modifier mécaniquement ou incinérer l'appareil ou sa batterie interne.

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité :

- Fabricant de la batterie : Shenzhen BetterPower Battery Co., Ltd.
Adresse : 1st Floor No.11, No.26 Bldg, Tongfu Village Industrial Zone, Shi'ao, Dalang Subdistrict, Bao'an District, Shenzhen, Chine.
- Distributeur agréé (France) : CMS Distribution
Adresse : 2-4 rue Benjamin Franklin, 94370 Sucy-en-Brie, France.
Site web / E-mail : service@cescert.com (Laboratoire de référence d'origine)

1.4 Numéro de téléphone d'appel d'urgence :

- Téléphone d'urgence du fabricant : 0755-29009188 (Chine, Heures de bureau) ou +86-755-22678310.
- Centres d'Urgence en Europe : En cas d'urgence en France ou en Europe, composez le 112. Pour toute assistance médicale liée à une exposition chimique, contactez le Centre Antipoison local compétent (ex: Centre Antipoison de Paris : +33 (0)1 40 05 48 48).

2. Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange :

L'appareil complet (dashcam intégrant sa batterie) est considéré comme un "article" manufacturé d'après le règlement REACH. Aucun danger ou risque d'exposition chimique n'existe tant que l'enveloppe extérieure de l'appareil et les parois hermétiques de la batterie restent intactes dans des conditions normales d'utilisation et de stockage.

D'après les analyses physiques, cet article ne présente pas de danger d'explosion, de danger d'inflammabilité directe, de risque d'oxydation, de risque de toxicité aiguë immédiate, de danger radioactif ou de risque de corrosion dans son état scellé standard.

2.2 Éléments d'étiquetage :

Aucun étiquetage de danger CLP/REACH direct n'est requis sur l'article fini. Toutefois, le produit est assujéti aux exigences réglementaires de transport pour les équipements contenant des batteries au lithium (Classe 9).

2.3 Autres dangers :

Une anomalie, un abus mécanique (perforation, écrasement important, choc lourd) ou un abus thermique (exposition prolongée à une chaleur supérieure à 70°C, incendie) peut briser le joint d'étanchéité de la cellule.

Dans ce cas, une rupture de l'enveloppe, une fuite d'électrolyte ou une explosion de la cellule interne est possible, entraînant la libération de vapeurs hautement irritantes et toxiques.

3. Composition/informations sur les composants

La batterie interne PL333133H est constituée des composants chimiques et matériaux suivants (pourcentages exprimés en poids total de la batterie) :

Nom Chimique (Français)	Nom Chimique (Anglais)	Formule Chimique	N° CAS	Proportion (% pds)
Cobaltate de lithium	Lithium Cobaltate	$LiCoO_2$	12190-79-3	38,47 %
Graphite	Graphite	C	7782-42-5	19,26 %
Électrolyte organique	Organic electrolyte	-	-	14,51 %
Cuivre (Feuille)	Copper	Cu	7440-50-8	9,67 %
Aluminium (Feuille)	Aluminum	Al	7429-90-5	5,87 %
Polypropylène	Polypropylene	$(C_3H_6)_n$	9003-07-0	0,98 %
PVDF	PVDF	$(CH_2-CF_2)_n$	24937-79-9	0,78 %
Caoutchouc styrène-butadiène	SBR	$C_{12}H_{14}$	9003-55-8	0,53 %
Polyéthylène	Polyethylene	$(C_2H_4)_n$	9002-88-4	0,07 %

4. Premiers secours

ATTENTION : Les mesures ci-dessous ne s'appliquent qu'en cas de destruction accidentelle ou de rupture de la batterie interne libérant les substances chimiques. En usage normal, l'utilisateur n'entre jamais en contact avec ces composants.

- **Contact avec les yeux :** En cas de contact avec le contenu de la batterie, rincer immédiatement et abondamment les yeux à l'eau claire pendant au moins 15 minutes, en soulevant occasionnellement les paupières supérieures et inférieures jusqu'à disparition totale des résidus chimiques. Consulter immédiatement un médecin.

- **Contact avec la peau** : Retirer immédiatement les vêtements et chaussures contaminés. Rincer abondamment la peau à l'eau ou prendre une douche d'urgence pendant au moins 15 minutes. Consulter immédiatement un médecin.
- **Inhalation** : En cas de dégagement de fumées ou de vapeurs, éloigner immédiatement la victime de la zone d'exposition et la transporter à l'air frais. Si la respiration est difficile, administrer de l'oxygène si du personnel qualifié est disponible. Consulter immédiatement un médecin.
- **Ingestion** : Faire boire immédiatement au moins 2 verres d'eau ou de lait à la victime. Provoquer le vomissement uniquement si la personne est pleinement consciente et sur avis médical. Ne jamais rien administrer par la bouche à une personne inconsciente. Appeler immédiatement un médecin ou les secours.

5. Mesures de lutte contre l'incendie

- **5.1 Moyens d'extinction** : Utiliser de grandes quantités d'eau (effet de refroidissement prioritaire) ou des extincteurs à dioxyde de carbone (CO₂). Les poudres chimiques sèches peuvent également être utilisées.
- **5.2 Dangers particuliers** : Lorsque la cellule est soumise à une chaleur excessive, la soupape de sécurité peut s'ouvrir pour libérer la pression interne. La combustion de la batterie génère des sous-produits hautement toxiques et dangereux tels que le monoxyde de carbone (CO), le dioxyde de carbone (CO₂) et des fumées/vapeurs d'oxydes de lithium.
- **5.3 Procédures spéciales** : Les intervenants doivent impérativement porter un appareil de protection respiratoire autonome (ARI) isolant et une tenue complète de protection de lutte contre le feu.

6. Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

- **6.1 Précautions individuelles** : Si les composants de la batterie sont libérés ou répandus, évacuer immédiatement tout le personnel de la zone affectée jusqu'à la dissipation complète des fumées et vapeurs. Éviter impérativement tout contact direct du liquide avec la peau et les yeux, et ne pas inhaler les gaz de décharge.
- **6.2 Mesures environnementales** : Assurer une ventilation maximale de la zone pour disperser et éliminer les gaz nocifs. Empêcher le liquide de s'écouler dans les réseaux d'égouts ou les cours d'eau.
- **6.3 Méthodes de nettoyage** : Ramasser et éponger le liquide déversé à l'aide d'un matériau absorbant inerte. Essuyer la zone avec un chiffon, sceller la batterie endommagée et les résidus dans un sac en plastique, puis les introduire dans un conteneur ou un baril étanche en acier. Envoyer à l'incinération ou au traitement spécialisé agréé. La méthode recommandée consiste à laisser d'abord la batterie refroidir et les vapeurs se dissiper complètement.

7. Manipulation et stockage

- **7.1 Précautions de manipulation** : Il est strictement interdit d'ouvrir, détruire, incinérer, écraser, comprimer, perforer ou immerger l'appareil ou sa batterie dans des liquides. Éviter les courts-circuits entre les bornes, les surcharges électriques, les décharges excessives forcées ou l'inversion de polarité lors de l'intégration ou du chargement. Éviter tout abus mécanique ou électrique.
- **7.2 Conditions de stockage** : Stocker de préférence l'appareil dans un endroit frais, sec et parfaitement ventilé, soumis à de très faibles variations de température. Éviter impérativement le stockage à des températures élevées. Ne pas placer l'appareil à proximité d'équipements de chauffage (radiateurs, moteurs chauds) et ne pas l'exposer directement au rayonnement solaire pendant de longues périodes. Ne pas dépasser une température ambiante de 70°C.

8. Contrôles de l'exposition/protection individuelle

- **8.1 Contrôles techniques** : Aucune mesure ou système de ventilation spécifique n'est requis dans le cadre d'une utilisation normale et conforme de la dashcam.
- **8.2 Équipements de protection individuelle (EPI)** :
 - En usage normal : Non nécessaires.
 - En cas de fuite/rupture : Il est impératif de porter des protections respiratoires appropriées (masques à cartouche), des gants de protection chimiques imperméables, des vêtements de protection complets et des lunettes de sécurité étanches avec écrans latéraux ou visière de protection.

9. Propriétés physiques et chimiques

- **Aspect général de la Dashcam** : Article solide manufacturé, boîtier rigide.
- **Aspect de la cellule interne** : Cellule prismatique (Lithium-ion polymère).
- **Odeur** : Inodore en état normal. En cas de fuite de l'électrolyte, présence d'une odeur caractéristique semblable à celle de l'éther médical (odeur stimulante/irritante).
- **pH** : Non applicable sur l'article scellé tel que fourni.
- **Autres constantes (Point d'éclair, densité...)** : Non applicables pour l'article fini, à moins que les composants individuels internes ne soient accidentellement exposés ou extraits.

10. Stabilité et réactivité

- **10.1 Stabilité chimique** : Le produit est parfaitement stable sous les conditions normales d'utilisation et de stockage décrites à la Section 7.
- **10.2 Conditions à éviter** : Chauffage à des températures supérieures à 70°C, incinération, chocs violents, déformations mécaniques, écrasement, perforation, démontage, surcharge électrique, court-circuit prolongé, et exposition prolongée à une forte humidité.
- **10.3 Matières à éviter (fuites)** : Agents oxydants puissants, substances alcalines fortes, acides minéraux, hydrocarbures halogénés et eau.
- **10.4 Produits de décomposition** : Émanations de vapeurs et fumées toxiques, risque de formation de peroxydes en présence de matières incompatibles.
- **10.5 Polymérisation** : Non applicable (ne se produit pas).

11. Informations toxicologiques

- **Signes et symptômes d'exposition** : Aucun risque connu, sauf si la batterie interne subit une rupture mécanique complète ou thermique.
- **En cas de contact direct accidentel** :
 - Inhalation : Les vapeurs et fumées sont fortement irritantes pour les poumons et l'ensemble des voies respiratoires.
 - Contact cutané : Provoque une irritation cutanée immédiate, avec risque de brûlures chimiques légères à graves et dessèchement de la peau.
 - Contact oculaire : Provoque une irritation oculaire sévère et des lésions potentielles de la cornée.
 - Ingestion : Entraîne un empoisonnement et une toxicité aiguë grave en cas de déglutition.
- **Organes cibles** : Un contact direct et prolongé avec les substances internes de la batterie peut endommager gravement les organes cibles, notamment le système nerveux, le foie et les reins.

12. Informations écologiques

- **Effets sur les mammifères** : Aucun effet nocif connu à ce jour pour l'Homme et les mammifères tant que l'article reste scellé.
- **Écotoxicité** : Aucune toxicité écologique connue ou mesurée à ce jour pour l'article intact.
- **Persistance et dégradabilité** : Les matériaux internes métalliques et plastiques présentent un potentiel de biodégradation extrêmement lent.
- **Impact sur l'environnement** : Aucun danger environnemental immédiat connu sous réserve d'une élimination appropriée.

13. Considérations relatives à l'élimination

- **13.1 Méthodes de traitement des déchets** : Il est strictement interdit d'incinérer l'appareil, de le jeter au feu ou de soumettre la batterie à des températures supérieures à 70°C, sous peine de provoquer une fuite du joint ou une explosion de la cellule.
- **13.2 Élimination européenne** : Le produit doit être collecté et éliminé conformément aux réglementations locales, nationales et européennes en vigueur (Directive DEEE 2012/19/UE relative aux déchets d'équipements électriques et électroniques et Directive 2006/66/CE relative aux piles et accumulateurs). Il est recommandé, pour le traitement de la batterie isolée, de la décharger préalablement au maximum afin de consommer totalement le lithium réactif interne, puis de procéder à son recyclage via une filière agréée (filière de valorisation dédiée).

14. Informations relatives au transport

La batterie lithium-ion polymère intégrée à cet équipement est d'un type certifié conforme aux exigences de chaque test du Manuel d'épreuves et de critères de l'ONU, Partie III, sous-section 38.3.

- **14.1 Numéro ONU** : UN3481
- **14.2 Désignation officielle** : BATTERIES LITHIUM-ION CONTENUES DANS UN ÉQUIPEMENT (y compris les batteries lithium-polymère).
- **14.3 Classe de danger** : Classe 9 (Marchandises dangereuses diverses).
- **14.4 Groupe d'emballage** : Non applicable.
- **14.5 Polluant marin** : Non (No).
- **14.6 Réglementation Aérienne (IATA DGR 62e Édition)** : La batterie possédant une puissance nominale inférieure à 20 Wh (cellule) et 100 Wh (batterie) — ici 1,04 Wh —, le transport est autorisé et régi conformément à la Section II de l'Instruction d'emballage 967.
- **14.7 Réglementation Maritime (Code IMDG - Amdt 40-20)** : Les marchandises sont entièrement conformes aux exigences de la Disposition Spéciale 188 du Code IMDG. À ce titre, elles peuvent être transportées comme des marchandises non restreintes (Non-restricted Goods). L'emballage extérieur doit être robuste et empêcher l'apparition de toute conduction électrique involontaire.

15. Informations relatives à la réglementation

- **Cadre européen** : Règlement européen REACH (CE) n° 1907/2006 (Annexe II); Règlement CLP (CE) n° 1272/2008; Directives DEEE (2012/19/UE) et Piles/Accumulateurs (2006/66/CE).
- **Cadre international** : IATA DGR / IMDG Code / Lois fédérales et étatiques américaines référencées historiquement par le laboratoire (OSHA, TSCA, CPSA, SARA, California Prop 65).

16. Autres informations

Les informations relatives à la composition et aux composants chimiques de la batterie ont été fournies directement par le donneur d'ordre (Shenzhen BetterPower Battery Co., Ltd.), qui s'est engagé sur leur intégrité et leur parfaite exactitude. Les utilisateurs doivent lire attentivement ce document et utiliser l'appareil ainsi que ses composants selon les méthodes appropriées et recommandées. Le centre d'essai agréé (CES - Advanced Energy Storage Materials Test Center) ainsi que le distributeur déclinent toute responsabilité en cas de dommages, préjudices ou pertes causés par une utilisation incorrecte ou abusive de la batterie ou de la dashcam.

-- Fin du rapport de sécurité (Modèle NBDVR322GW) --